



Association La joie de parler du Canada
Libération de la parole par la libération du geste
Dynamique Naturelle de la Parole
Créatrice : Madeleine Dunoyer de Segonzac

Réunion du conseil d'administration
Procès verbal
7 février 2009
92 St-Raymond, Gatineau

Participants:

Nom et Prénom	Titre	Présence (P) ou absence (A)
Yvon Blais	Président	P
Bernadette Buttiens	Vice-Présidente	P
Vanessa Hawes	Secrétaire	P
Chantal Roussy	Trésorière	A
Line Laviolette	Administratrice et Directrice	P
Ginette Lacroix	Administratrice	P



Association La joie de parler du Canada
Libération de la parole par la libération du geste
Dynamique Naturelle de la Parole
Créatrice : Madeleine Dunoyer de Segonzac

Ordre du jour Sujet	Procès-verbal Discussion-Décision	Tâches-Actions /personnes
1. Ouverture de la réunion, mot de bienvenue.	Bonjour, pas de mot de bienvenue d'Yvon !!!	
2. Lecture de l'ordre du jour- Ajouts et adoption.	Bernadette propose de discuter des participations possibles à des congrès (mis dans varia, paragraphe 15). Ginette propose et Line seconde.	
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du CA du 1 octobre 2008.	Corrections faites par Yvon. Bernadette propose et Line seconde, PV adopté.	
4. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CA (avant l'AGA) du 15 novembre 2008.	Ginette propose et Vanessa seconde, PV adopté.	
5. Adoption du procès-verbal de la réunion du CA pour nommer les officiers (après l'AGA) du 15 novembre 2008.	Vanessa propose et Bernadette seconde, PV adopté.	
6. Suivis à la réunion du 1 octobre 2008.	<ul style="list-style-type: none">• Rapports d'activité, procès verbaux et rapports financiers à déposer sur le site pour les membres de l'association : travail complété, voir les sections appropriées sur le site Internet. Point fermé.• Document fondamental révisé : Pas de nouvelles sur ce document. Point fermé jusqu'à nouvel ordre (à suivre quand nécessaire).	



Association La joie de parler du Canada
Libération de la parole par la libération du geste
 Dynamique Naturelle de la Parole
 Créatrice : Madeleine Dunoyer de Segonzac

	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire d'évaluation du colloque : action à décider. Utilité quand c'est fait tout de suite et pour apporter des éléments à un projet futur mais pas nécessaire au point où on en est. Point fermé. Nous ne procéderons pas. 	
7. Document refondu « Statuts et règlements ».	Yvon a repris les documents originaux et a ajouté les corrections. Mikael a indiqué à Yvon à l'AGA que la plupart des associations ont un seul document « Statuts ET règlements ». Cela doit être approuvé par l'AG. Corrections faites par Yvon. Reflète le fonctionnement et la façon d'être de l'association.	<i>Proposition de relecture par Mickael et document sera présenté pour approbation lors de la prochaine réunion AGA. Line enverra le document à Mickael d'ici là.</i>
8. Document révisé « Règles de fonctionnement interne et délégation de pouvoirs/description de tâche à la directrice.	<p>Fait par Géraldine à l'origine. Pas obligatoire mais utile pour statuer de certains points. Document interne au CA. Document de référence.</p> <p>Rendre obligatoire le <u>REN-FOR</u> est nécessaire. Discussion sur le parcours à faire pour être formateur et exigences à mettre à un moment donné (amorcée par Vanessa). A clarifier.</p> <p>Bernadette propose de réfléchir en petit comité pour déterminer le parcours pour devenir formateur (idées de « stages », entrevue, période probation...).</p> <p>Document reste ouvert jusqu'au travail du comité. Limite de temps : au prochain CA, ébauche sera faite.</p> <p>Lieux où se déroulent les formations, « sans frais » est enlevé (échange de services possible).</p> <p><u>Projet de description de tâches pour la Directrice</u> : dans gestion de personnel, ajout de « faire le suivi des assignations à tous les formateurs ». Dans planification des formations, ajout de « fournir aux formateurs le nom de la personne responsable de</p>	<i>Yvon va envoyer le courriel aux formateurs et au CA pour créer le comité qui travaillera là-dessus.</i>



Association La joie de parler du Canada
Libération de la parole par la libération du geste
Dynamique Naturelle de la Parole
Créatrice : Madeleine Dunoyer de Segonzac

	<p>l'atelier. La description de tâches telle que corrigée est approuvée.</p> <p><u>Demande de participation</u> à des colloques, présences, bénévoles, etc : Bernadette propose que lorsqu'il y a une participation, présentation de faite, les personnes reçoivent 100 dollars par jour. Line est d'accord si approuvé au CA précédemment. Yvon ajoute le fait de devoir budgéter ces démarches (prévoir dans le budget, nombre de présentations par an...). Effectif à partir de ce jour. A chaque participation, présentation, une décision sera prise par le CA.</p> <p>Proposition de mettre sur le site l'ensemble des idées d'application de la DNP.</p>	
<p>9. Correspondance Madeleine, création de l'Association PRODYLU-Harpe.</p>	<p>Association qui va détenir les droits d'auteur de Madeleine, qui va éditer et vendre ses publications. Madeleine souhaite protéger sa propriété intellectuelle avec cette association.</p> <p>En lien avec l'ébauche de contrat envoyée par Madeleine pour « Orientation A », discussion de l'utilisation du matériel papier versus matériel électronique. Yvon souhaite mettre en valeur l'utilité d'un matériel électronique auprès de Prodylu-Harpe et de Madeleine : choix écologique, pas de manipulation et manutention, frais de personnel économisés, incite les gens à demeurer membre de l'association, à payer leur adhésion et à poursuivre la formation, les documents étant tous réservés aux seuls membres en règle et réservés par niveau de formation atteint, etc. Bref, il faut mettre en évidence comment avec l'internet et l'informatique on peut avancer rapidement et efficacement.</p>	<p><i>Yvon écrira à Madeleine pour préciser les corrections à faire pour les droits d'auteurs.</i></p>



Association La joie de parler du Canada
Libération de la parole par la libération du geste
 Dynamique Naturelle de la Parole
 Créatrice : Madeleine Dunoyer de Segonzac

	<p>Il y a des éléments dans la gestion de la part d'auteur qui sont encore à préciser. Discussion à ouvrir ultérieurement.</p> <p>Explication de ce qu'est la « bourse Madée » pour les parents (le parent écrit une lettre à l'Association).</p>	<p><i>Yvon enverra les chiffres et poursuivra la discussion.</i></p>
<p>10. Demande de Anne Pacheu (LJDP France) concernant le matériel disponible aux membres dans la section privée.</p>	<p>Accepté par l'ensemble du CA. Le partage se fera dans les deux sens. La cotisation sera payée à l'Association du pays concerné. Le matériel sera transféré sur le site français et inversement.</p>	<p><i>Yvon avertira Anne que c'est accepté.</i></p>
<p>11. Nomination au titre de « Membre à vie ».</p>	<p>Yvon propose de nommer Géraldine Wickert membre honoraire, donc membre à vie de l'Association La joie de parler, pour sa contribution exceptionnelle dans l'implantation de la DNP au Canada et la création de l'Association. Accepté à l'unanimité.</p>	<p><i>Line va préparer un certificat pour Géraldine pour officialiser la chose.</i></p>
<p>12. Équipements pour les ateliers et pour la directrice.</p>	<p><u>Matériel pour les ateliers</u> : Yvon propose l'achat de deux ordinateurs ultra-portables (env. 300\$) et de deux projecteurs canon (entre 600\$ et 1000\$) comme équipement pour les boîtes d'animation. Chaque ordinateur recevra ce qui est nécessaire pour chaque atelier; ce sera répertorié dans l'ordinateur portable et les séquences vidéo et images à montrer seront faciles d'accès, un simple clic. Accepté par le CA, la dépense est autorisée, et les achats se feront à mesure que les fonds seront dégagés et disponibles dans le compte. Yvon met à disposition son projecteur pour les groupes de sa région en attendant l'achat.</p> <p><u>Matériel pour la directrice</u> : appareil pour graver les DVD et imprimer les dessus. Prix évalué à +/- 1300\$. Yvon a magasiné les différentes possibilités. Appareil nécessaire.</p>	<p><i>Yvon va mettre en route l'achat des ordinateurs (dès que Line dit ok par rapport au budget).</i></p>



Association La joie de parler du Canada
Libération de la parole par la libération du geste
Dynamique Naturelle de la Parole
Créatrice : Madeleine Dunoyer de Segonzac

	<p>Approuvé par le CA, sera acheté en deuxième priorité lorsque les fonds seront dégagés et disponibles.</p> <p>Line propose de commencer par l'achat des ordinateurs et de suivre avec l'achat de cette imprimante. Le CA est d'accord. Dépenses approuvées et à discuter selon l'évolution du budget.</p> <p>Paiement matériel discuté versus paiement du prochain SAP (envoi d'une à deux personnes). Plusieurs personnes voient le bénéfice d'achats de matériel prioritaire à court terme pour l'Association par rapport au SAP. L'investissement d'achats de matériel n'a pas été priorisé jusqu'à maintenant alors que la formation est la raison d'être de l'Association. La possibilité d'envoyer des membres au SAP sera discutée en fonction des budgets restants, mais les équipements sont priorisés pour cette année.</p>	
13. Informations site Internet.	<p>Informations données par Yvon. Le changement va se faire prochainement mais de pas deadline actuellement (logiciel « Joomla »). Il va falloir reconstruire la boutique en ligne (pas très utilisée jusqu'à maintenant).</p> <p>Pour le système « Paypal »? les gens utilisent rarement la carte de crédit. Si nous l'installons cela implique des frais supplémentaires. Pas un besoin actuel. A revoir ultérieurement.</p>	
14. Historique des points en suspens et travaux en cours.	<p><u>Accréditation</u> par l'Agence de santé, recherche de subventions, liste d'organismes potentiels? A-t-on besoin de ça? A-t-on quelqu'un pour s'occuper de ça (CA réduit à 6 personnes)? L'expérience nous démontre que nous fonctionnons bien sans subventions. Cela demande beaucoup de temps, et</p>	



Association La joie de parler du Canada
Libération de la parole par la libération du geste
Dynamique Naturelle de la Parole
Créatrice : Madeleine Dunoyer de Segonzac

	<p>les comptes à rendre dans les cas où des subventions sont reçues sont très complexes à gérer aussi. Nous nous voyons plus comme un organisme qui pourrait éventuellement recevoir des dons, mais pas comme un organisme qui se mettrait à recevoir des subventions. Dossier fermé.</p> <p><u>Adaptation en anglais</u> : travail personnel de chacun, réflexion clinique de chacun. Dossier suspendu (projet fermé actuellement).</p> <p><u>Révision des carnets des formateurs</u> : Yvon ne ressent pas le besoin de cette révision. Chaque formateur va avec le groupe qui est présent à l'atelier, il s'adapte à chaque groupe. Ce dossier fermé et sera réouvert au besoin (nouveaux formateurs...).</p> <p><u>Règlements pour la recherche</u> : exigence de faire un ou plusieurs atelier(s) pour faire de la recherche, est-ce nécessaire? Faire une réglementation n'est pas pertinente pour le CA. Dossier fermé.</p> <p><u>Convention France-Canada</u> : dossier fermé. A voir selon les relations avec l'Association PRODYLU-Harpe. L'Association de la France et l'Association du Canada ne ressentent pas ce besoin actuellement.</p> <p><u>Gratuité des ateliers pour les administrateurs</u> : conflit d'intérêt. Nous ne pouvons pas recevoir de rémunération pour notre participation comme administrateur. Dossier fermé.</p>	<p><i>La conclusion sur la révision des carnets des formateurs sera donnée au prochain REN-FOR.</i></p> <p><i>Bernadette fera de la recherche sur la réglementation de la recherche dans d'autres associations (Hanen...). Elle nous apportera l'information au prochain CA (à titre informatif).</i></p>
--	--	---



Association La joie de parler du Canada
Libération de la parole par la libération du geste

Dynamique Naturelle de la Parole
Créatrice : Madeleine Dunoyer de Segonzac

<p>15. Varia.</p>	<p>Bernadette propose de discuter sur la <u>participation à des congrès</u> (automne 2009). Proposition de participation à un colloque sur le langage oral en Guadeloupe. Proposition de Francine Lussier de participer à un colloque organisé prochainement « La dyslexie de A à Z ». Bernadette propose à Yvon de parler de DNP en lien avec le langage écrit et ses troubles. LA documentation est donnée à Yvon.</p> <p><u>Frais d'impression</u> : Yvon propose des réunions sans papier. Plusieurs ont imprimé les documents, faut-il le charger à l'Association? Nous pouvons le demander.</p> <p><u>REN-FOR</u> : sera fait le 2 mai 2009 (une journée pleine, coucher sur place la veille). Tournée des besoins de chaque formateur présent. Avoir une meilleure cohésion entre chacun. Partage de nouveaux exercices ou nouvelles idées.</p>	<p><i>Yvon fera la tournée des besoins auprès des formateurs</i></p>
<p>16. Date de la prochaine réunion de CA. Clôture.</p>	<p>Nécessité de faire une réunion CA avant l'AGA, en octobre, de visu. CA fixé le 3 octobre 2009, à Montréal. Lieu à déterminer.</p> <p>AGA placé le 21 novembre 2009 (à vérifier), salle réservée à l'UQO, à Gatineau.</p> <p>Levée de l'assemblée à 15h.</p>	<p><i>Calendrier de l'année prochaine sera fait par Line en juin. Line va tenir compte des disponibilités mais aussi des intérêts/forces et limites de chacun des formateurs.</i></p> <p><i>Yvon va vérifier les dates pour l'AGA (AGA normalement le 2^e we du mois de novembre).</i></p>